

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 V 341 Vœu relatif au gel du point d'indice.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le point d'indice sert de base de calcul du traitement des fonctionnaires, qui pour une grande majorité d'entre eux débutent leurs carrières avec un revenu à peine supérieur au SMIC ;

Considérant le gel du point d'indice depuis sa dernière revalorisation de 0,5% en 2010 et l'annonce faite par le Premier Ministre de ne pas revaloriser jusqu'en 2017 ;

Considérant que, par rapport à l'inflation, le point d'indice a perdu 13,8% depuis le 1^{er} janvier 2000 et 5,6% depuis le 1er juillet 2010, date de début du gel ;

Considérant qu'à Paris, l'érosion du pouvoir d'achat des fonctionnaires est particulièrement préjudiciable au niveau de vie des agents, ainsi qu'à l'activité économique ;

Sur proposition de M. Nicolas BONNET-OULALDJ, de Mme Raphaëlle PRIMET et du groupe Communiste-Front de Gauche,

Demande à la Maire de Paris :

De s'adresser à la Ministre de la Fonction Publique pour que le point d'indice des fonctionnaires soit revalorisé.